Deux femmes étaient avec leurs fils respectifs lorsque le loup emporta l'enfant de l'une d'elles.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Deux femmes étaient avec leurs fils respectifs lorsque le loup emporta l'enfant de l'une d'elles. Celle-ci dit à sa compagne : « C'est ton fils qu'il a emporté ! » L'autre répliqua : « Non c'est le tien qu'il a emporté ! » Elles portèrent alors leur différend devant [le roi] David (sur lui la paix et le salut) qui trancha en faveur de l'aînée. Elles se rendirent ensuite chez Salomon fils de David (sur eux la paix et le salut) pour l'en informer. Il dit : « Apportez-moi un couteau que je le partage entre vous ! » La plus jeune s'exclama : « Non, ne fais pas ça ! Qu'Allah te fasse miséricorde ! C'est son fils ! » Il trancha alors en faveur de la cadette. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Notre Prophète (sur lui la paix et le salut) nous informe au sujet de l'histoire de deux femmes qui sortirent avec leurs fils respectifs lorsque le loup emporta l'enfant de l'une d'elles et laissa l'autre. Chacune d'entre elles dit : « Celui-ci est mon fils ! » Elles portèrent alors leur différend devant le roi David (sur lui la paix) qui jugea en faveur de l'aînée. Peut-être pensait-il que l'aînée ne pourrait plus avoir d'enfant alors que la cadette, encore jeune, pourrait avoir un autre enfant dans le futur. Les deux femmes sortirent alors de chez David pour se rendre chez Salomon, son fils (sur eux la paix et le salut) et l'informer. Il dit : « Apportez-moi un couteau que je le partage entre vous ! » La plus âgée se félicita de cette décision, mais la plus jeune refusa et s'exclama : « Non, ne fais pas ça ! C'est le fils de la plus âgée d'entre nous ! » Elle avait ressenti de la compassion et de la miséricorde envers son enfant car il était réellement son fils. Elle dit alors : « C'est son fils, ô Prophète d'Allah ! » Salomon (sur lui la paix et le salut) trancha donc en faveur de la cadette. Ceci, car le fait qu'elle fit preuve de miséricorde envers l'enfant en disant, pour qu'il reste en vie, que c'était le fils de l'aînée, et que c'était moins pénible pour elle que de le voir coupé en deux, est une preuve que c'était le sien. »


النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY


لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC
E-Da'wah Committee